

## **Communication des décisions de Mme la Présidente depuis le conseil communautaire du 20/12/2022**

Lors de la séance du 12 octobre 2020, certaines responsabilités conformément à l'art 2122-22 du CGCT ont été déléguées à Mme la Présidente :

- 1- *d'autoriser les demandes de subventions au profit de la communauté de communes et d'approuver les plans de financement correspondants en conformité avec les autorisations budgétaires*
- 2- *de la création ou la modification de postes du personnel titulaire, non titulaire et contractuel de la communauté de communes en conformité avec les autorisations budgétaires*
- 3- *de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés de gré à gré sans formalité, en la forme simplifiée, en la forme négociée ou à procédure adaptée, en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget*
- 4- *de passer des contrats d'assurance lorsque les crédits sont prévus au budget*
- 5- *de procéder, au vu de l'avis du Directeur des Services Fiscaux, sur les projets d'opérations immobilières mentionnés au II et III de l'article 23 de la loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier*
- 6- *d'ester en justice.*

Voici les décisions prises par Mme la Présidente depuis la séance du 20 décembre 2022 :

- 21/12/2022 : devis de l'entreprise Fauché pour la modification de l'éclairage et installation de prises électriques pour la réalisation d'un bureau supplémentaire à l'étage de la Communauté de Communes pour un montant de 953,63 €TTC
- 16/01/2023 : devis de l'achat d'un défibrillateur pour la Maison de Santé auprès de DEFIBTECH pour un montant de 1 548,30 €TTC
- 16/01/2023 : devis Panneau Pocket pour un montant de 1 634 €TTC
- 23/01/2023 : achats d'une armoire métallique, d'un parapheur et d'un tableau magnétique auprès de l'UGAP pour un montant de 605 €TTC
- 23/01/2023 : devis de remplacements de spot pour le Complexe des Cordeliers d'un montant de 201,60 €TTC
- 24/01/2023 : signature de l'arrêté de péril en procédure d'urgence pour la maison Dupuy sur la commune de Peyrusse-Grande
- 24/01/2023 : devis de mise en sécurité du péril Dupuy par l'entreprise EURL Quemion pour un montant de 4 860 €TTC
- 24/01/2023 : devis de Technicordes pour le nettoyage des baies vitrées de la Médiathèque pour un montant de 490 €TTC
- 02/02/2023 : Signature du contrat de fourniture d'énergie pour le Complexe des Cordeliers auprès d'ENERGIE D'ICI
- 07/02/2023 : achat de matériel de câblage pour le centre de loisirs auprès de Robert SA pour un montant de 64,92 €TTC
- 07/02/2023 : devis de panolieg pour le Complexe des Cordeliers auprès de Nuances Unikalo Auch pour un montant de 444,58 €TTC